

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Palmarolle tenue lundi le 5 juin 2023 à 19h, au 124 rue
Principale, Palmarolle.**

SONT PRÉSENTS :

Mairesse	Mme	Véronique Aubin
Conseiller	Mmes	Josée Aubin Lyne Vachon Sabrina Turgeon Nicole Hébert Trottier
	M.	Jeanot Goulet

ABSENCE (S):

Conseiller	M.	Yan Lavoie
------------	----	------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Directrice générale Greffière-trésorière	Isabelle Moisan
---	-----------------

Directrice générale adjointe Greffière-trésorière adjointe	Kathleen Asselin
---	------------------

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.
Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minutes.

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique
Aubin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution no 23-06-98

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
 - 2.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023 ;
 - 2.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2023 ;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
 - 4.1. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2022;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
 - 5.1. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – PROJET « AMÉLIORATION DU PARC DE PALMAROLLE » ;
 - 5.2. POLLUTION SUR UN TERRAIN MUNICIPAL SUITE À UN INCENDIE ;
 - 5.3. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;

- 7.1. DEMANDE D'AUTORISATION POUR FAIRE UNE TRANCHÉE SUR LE CHEMIN DU QUAI ;
- 7.2. AUTORISATION DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION LAC-ABITIBI ;
- 7.3. RECYCLO NORD - DEMANDE DE COMMANDITE DE SALLE ;
- 7.4. DEMANDE CITOYENNE POUR L'AJOUT DE MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES PIÉTONS SUR LA 2^E RUE EST ;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PÉRIODE D'INFORMATION;
 - 10.1. OBTENTION DE LA RECONNAISSANCE « MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS » DÉCERNÉE PAR UNICEF CANADA ET ESPACE MUNI ;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS D'APPEL D'OFFRES POUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT 342 ;
 - 14.2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 52 222\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 JUILLET 2023 ;
 - 14.3. AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION PRIMA ;
 - 14.4. ENTENTE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE LA PLAGE ROTARY ;
 - 14.5. AUTORISATION AU COMITÉ DU 100^E DE TRAVAILLER CONJOINTEMENT AVEC UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ;
15. EMPLOYÉS;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÉGLEMENT;
 - 16.1. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉGLEMENT NO 344 MODIFIANT LE RÉGLEMENT ADMINISTRATIF NO 138 ET LE RÉGLEMENT D'URBANISME NO 141 SUR LA HAUTEUR DES GARAGES ;
 - 16.2. AVIS DE MOTION POUR AMENDER LE RÉGLEMENT 292 RÉGISSANT LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ;
 - 16.3. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉGLEMENT NO 341 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE ;
 - 16.4. ADOPTION DU RÉGLEMENT 347 AMENDANT LE RÉGLEMENT 323 SUR LES ANIMAUX ;
 - 16.5. ADOPTION DU RÉGLEMENT 346 CONSTITUANT UN COMITÉ DE DÉMOLITION ;
 - 16.6. AVIS DE MOTION DU RÉGLEMENT NO 348 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS;
18. SUJETS DIVERS (VARIA)
 - 18.1. ENTRETIEN DES CHEMINS;
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté tout en laissant le point des questions diverses ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

2.1. Résolution no 23-06-99

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit accepté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2023

2.2. Résolution no 23-06-100

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2023 soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

4.1. Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022.

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

5.1. Politique de soutien aux projets structurants – Projet « Amélioration du parc de Palmarolle »;

5.2. Pollution sur un terrain municipal suite à un incendie;

5.3. Dépôt de la lettre de démission de l'adjointe à la direction.

6. URBANISME

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

Demande d'autorisation pour faire une tranchée sur le chemin du Quai

7.1. Résolution no 23-06-101

ATTENDU

que monsieur Denis Grenon et madame Lise Bouillon ont fait une demande en novembre 2022 pour faire une tranchée sur le chemin du Quai et qu'en vertu de la résolution 22-11-258, la décision d'autoriser les travaux requérait une expertise pour valider l'efficacité de cette mesure ;

ATTENDU que les demandeurs ont sollicité l'intervention d'Excavation Eric Lavoie et que le diagnostic professionnel stipule que la solution pertinente soit d'installer un ponceau et d'en remplacer un deuxième déjà existant ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne requièrent pas de service d'arpentage, et nécessitent des matériaux d'une valeur approximative de 250\$ par ponceau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil autorise la dépense pour deux ponceaux et qu'aucune autre intervention ne sera requise.

Autorisation de siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac-Abitibi

7.2. Résolution no 23-06-102

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la conseillère Lyne Vachon pour siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac-Abitibi, pour une durée de 3 ans.

Recyclo Nord – Demande de commandite de salle

7.3. Résolution no 23-06-103

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif, Recyclo-Nord la Ressourcerie le Filon Vert, œuvrant dans le domaine environnemental et social, désire obtenir une commandite sous forme de prêt de salle de la part de la Municipalité de Palmarolle ;

ATTENDU que l'organisme organisera un souper-bénéfice le 9 septembre prochain afin d'amasser des fonds pour effectuer des travaux majeurs sur leurs bâtiments et ainsi continuer d'offrir de l'aide à la population de l'Abitibi-Ouest à plus faible revenu;

ATTENDU qu'en échange de ce soutien financier, la contribution de la municipalité serait mentionnée lors du souper-bénéfice et serait également affichée dans les locaux de la Ressourcerie le Filon Vert ainsi que sur leur réseaux sociaux (Instagram, Facebook) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'accorde pas à Recyclo-Nord la location gratuite de la grande salle du centre municipal le 9 septembre prochain pour la tenue d'un souper-bénéfice dont les profits leur seront conservés.

Autorisation au Comité du 100^e de travailler conjointement avec une agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest
14.5. *Résolution 23-06-110*

ATTENDU que le Comité du 100^e de Palmarolle est un organisme indépendant de la municipalité ;

ATTENDU que le Comité du 100^e souhaite obtenir du soutien au niveau logistique de la part de la MRC d'Abitibi-Ouest, notamment en termes de conseils et de recherche de financement, et ce afin d'organiser des célébrations mémorables ;

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle souhaite que le soutien nécessaire soit fourni par un(e) agent(e) de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le Comité du 100^e de Palmarolle à se faire accompagner par un(e) agent(e) de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest, dédié(e) à la Municipalité de Palmarolle.

15. **EMPLOYÉS**

16. **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Adoption du second projet de Règlement no 344 modifiant le Règlement administratif no 138 et le Règlement d'urbanisme no 141 sur la hauteur des garages

16.1. *Résolution n^o 23-06-111*

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du deuxième projet de Règlement ont été dûment donnés par le conseiller Jeanot Goulet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai 2023 ;

ATTENDU que le premier projet de Règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 février 2023 et adopté à la séance ordinaire du 13 mars 2023 ;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 20 avril 2023 au Centre municipal de Palmarolle, qu'un avis public a été émis le 13 avril 2023, et que la mairesse Mme Véronique Aubin a déposé son rapport de consultation le 1^{er} mai 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement no 344 modifiant le Règlement administratif no 138 et le Règlement d'urbanisme no 141 sur la hauteur des garages tel que présenté;

QUE toute personne intéressée, des zones concernées et des zones contiguës, peut déposer une demande au plus tard le 16 juin 2023, afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

16.2. Avis de motion et dépôt du Règlement N° 349 amendant le règlement 292 régissant le Service de protection contre l'incendie

Avis de motion est donné par la conseillère Lyne Vachon, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le Règlement N° 349 amendant le règlement n° 292- Régissant le Service de protection contre l'incendie. Une copie du Règlement est remise aux élu(e)s et publiée sur le site web de la municipalité de Palmarolle.

Dépôt et présentation du Règlement no 349 amendant le règlement 292

La conseillère Lyne Vachon dépose et présente le Règlement en mentionnant qu'il vise à ajouter une clause de refacturation de services exécutés par un fournisseur externe en cas de sinistre, avec dispense de lecture.

Adoption du premier projet de Règlement no 341 régissant la démolition d'immeuble

16.3. Résolution n° 23-06-112

ATTENDU que l'avis de motion du présent Règlement a été dûment donné par la conseillère Lyne Vachon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 ;

ATTENDU que le premier projet de Règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement no 341 régissant la démolition d'immeuble tel que présenté;

QU'une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le 20 juillet 2023.

Adoption du Règlement 347 amendant le Règlement 323 sur les animaux

16.4. Résolution n° 23-06-113

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement a été dûment donné par la conseillère Josée Aubin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 347 amendant le Règlement 323 sur les animaux tel que présenté;

QUE toute personne intéressée, peut consulter le Règlement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Adoption du Règlement 346 constituant un comité de démolition

16.5. Résolution n° 23-06-114

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement No 346 a été dûment donné par la

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 346 constituant un comité de démolition tel que présenté;

QUE toute personne intéressée à consulter le Règlement peut le faire au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

16.6. Avis de motion du Règlement 348 sur la prévention des incendies

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Aubin, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le projet de règlement no 348 sur la prévention des incendies.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

18. SUJETS DIVERS (VARIA)

18.1. Entretien des chemins.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 23-06-115

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 32 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Isabelle Moisan
Directrice générale
Greffière-trésorière